

Ça sent la relâche


Le temps passe très vite et comme à notre enfance, nous sommes à l'étape de compter les dodos. Une semaine qui marque un temps d'arrêt dans cette saison hivernale où dame nature jongle avec la température sur un drôle de temps.

Après un automne chaud avec cette négociation qui ne semblait pas vouloir aboutir, où en sommes-nous rendus dans ce dossier? En FSE, l'ensemble des syndicats affiliés a adopté l'Entente de principe ce qui signifie, dans les faits, que le gouvernement et la Fédération travaillent à l'écriture des textes de la nouvelle convention collective; par la suite, il y aura signature. Pour le volet intersectoriel (CSQ), certains syndicats n'avaient pas terminé de rencontrer leurs membres; nous aurons les résultats officiels. Si on se fie aux résultats préliminaires, le vote semble positif dans la majorité des cas; donc, histoire à suivre.

L'adoption du projet de loi 86 sur la gouvernance scolaire fera objet de discussion au cours des prochains mois. Nous aurons à vivre avec de nouvelles structures scolaires. Il est important de souligner que la Fédération des syndicats de l'enseignement et la Centrale des syndicats ont déposé conjointement un mémoire présentant la vision des enseignantes et des enseignants. À surveiller aussi notre nouveau ministre de l'Éducation, Pierre Moreau. Saura-t-il être à l'écoute de nos revendications?

La CSQ de son côté organise les Rendez-vous de l'éducation, les 15 et 16 mars prochain. Une réflexion sur les principaux enjeux en éducation sera au cœur des échanges lors de cet événement.

En terminant, profitez bien de votre semaine de relâche!



JOCÉLYN NOËL
Président

Les RÉSEAUX SOCIAUX



Les réseaux sociaux sont de plus en plus présents dans nos vies et bien que le fait de passer du temps sur ceux-ci relève de votre vie privée, il y a tout de même des précautions à prendre. En effet, il est possible que votre employeur ait accès à des informations publiées sur les réseaux sociaux et qu'ils s'en servent; ce qui pourrait donc vous amener des problèmes avec votre employeur.

La liberté d'expression est bien entendu protégée par la *Charte des droits et libertés de la personne*, mais cette liberté ne doit pas être utilisée pour diffamer. Cette liberté d'expression doit être également exprimée tout en respectant le devoir de loyauté que tout employé a à l'égard de son employeur. Toutefois, cette obligation de loyauté ne vous condamne pas au silence. En effet, dans *Commission scolaire Val-des-cerfs c. Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska* (2002) SAE 5110-02-7376 (T.A.), l'arbitre s'exprime ainsi : « *Il me paraît donc que l'obligation de loyauté, aussi importante soit-elle dans le cadre du contrat de travail n'est pas incompatible avec la liberté d'expression protégée par la Charte. La loyauté exigée du salarié n'interdit pas à ce dernier de s'exprimer, d'émettre des opinions, de critiquer l'employeur et ses représentants* ».

La jurisprudence compte déjà plusieurs cas d'employés s'étant mis dans l'eau chaude en raison de propos tenus sur internet. Par exemple, un employé a été congédié après s'être vanté dans un groupe de discussion d'occuper un emploi très bien rémunéré en passant la moitié de son temps de travail à jouer aux cartes. L'arbitre a maintenu le congédiement puisqu'il a considéré que l'employé avait été déloyal et que l'employeur avait perdu toute confiance

envers son employé (*Montour ltée et Syndicat des employées et employés de la Cie Montour (CSN), D.T.E. 2007T-195 (T.A.)*). Dans *Lessard c. Ministère de la Sécurité publique 2010 QCCRT 0568*, une employée a également été congédiée après s'être vantée sur Facebook d'avoir fourni de fausses raisons à son employeur pour ne pas effectuer du temps supplémentaire. Une fois de plus le congédiement a été maintenu en raison du manque d'honnêteté de l'employée. L'affaire *Brinsidi et STM (réseau des autobus) 2010 QCCLP 4158* vient également nous rappeler l'importance de faire attention à ce que l'on publie sur Facebook. En effet, la Commission des lésions professionnelles a refusé de reconnaître la blessure à l'épaule d'un travailleur comme étant une lésion professionnelle puisque pendant son arrêt de travail, le travailleur a participé à quatre biathlons et triathlons. Ces informations avaient été obtenues par l'entremise du compte Facebook du travailleur.

En résumé, bien que l'utilisation des médias sociaux soit effectuée en dehors des heures de travail, il faut tout de même demeurer prudent puisque les informations publiées sont accessibles au public, ce qui inclut donc votre employeur. Si cela peut lui être requis, il n'hésitera pas à utiliser les informations obtenues sur les réseaux sociaux contre vous. Avant de publier ou d'accepter une nouvelle amitié, posez-vous simplement la question : « *Est-ce que je serai mal à l'aise que mon employeur obtienne cette information?* »



Maude Lamontagne,
Avocate et conseillère syndicale

fondation monique-fitz-back

Votre contribution à la **Loto Voyages 2016-2017** servira à soutenir les projets prioritaires suivants de la Fondation:

- le FAIRE, qui appuie financièrement des projets environnementaux réalisés par des jeunes dans un contexte scolaire;
- le soutien des activités du réseau des 1 400 Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ);
- nos projets d'éducation aux changements climatiques.



Achat en ligne et information : fondationmf.ca

En suivi à la négociation Sectoriel

La mise en vigueur de la nouvelle Entente varie selon deux facteurs, soit à la signature ou l'année suivante (2016-2017) pour des raisons de mises en application administrative ou technique.

Sujets	En vigueur
Congés de maladie (6 jours)	Seulement en 2016-2017 pour des raisons d'application et de logistiques administratives (GRICS)
Mise à jour de la liste des écoles en milieu défavorisé (annexe XLVI)	Mise à jour le plus tôt possible
Calcul de l'expérience (6-4.02) Concerne les enseignantes et enseignants à temps plein : réduction d'un groupe : référence 155 jours et au secondaire avec la libération d'un groupe	2016-2017
Nouveau ratio au préscolaire 5 ans : baisse d'un élève	2016-2017
Projet pilote en FP	60 jours après la signature
400 nouveaux postes FP/ÉDA Nombre par secteur et par commission scolaire: discussion en CNC (table nationale où siègent l'employeur et nos représentants de la FSE)	À partir de 2016-2017
Utilisation des 28 millions \$: 10 millions \$ seront injectés cette année	En partie pour cette année <ul style="list-style-type: none"> • 3,5 millions \$ pour la composition de la classe • 1,5 million \$ pour étude dirigée en milieu 10 • 5 millions \$ pour des mesures d'optimisation (administratif)
Présentation de la démarche de développement professionnel (8-1.01) (perfectionnement) Présentation d'un plan à la demande de la direction	2016-2017
Désistement des griefs (SAE-8771) – pauses entre deux cours Mise en place d'un comité technique	En attente
Deux points en discussion : <ul style="list-style-type: none"> • TNP • Pondération a priori (1^{er} jour de classe) 	Normalement en application en 2016-2017

Intersectoriel

Concernant le volet intersectoriel, un document d'information sera transmis aux membres, et ce, suite à la rencontre du 23 février 2016.

Contre l'homophobie et la transphobie

Les 21 et 22 janvier dernier, j'ai eu la chance et le plaisir d'assister au 3^e colloque sur l'homophobie et la transphobie au Cégep Garneau.

Depuis quelques années, la société québécoise et celles des pays industrialisés ont fait de grands progrès pour contrer l'homophobie. Publicités, témoignages de personnes connues et émissions télévisuelles ont contribué à faire de l'homosexualité une réalité mieux connue et acceptée.



Mais il reste encore beaucoup de sensibilisation à faire. Sans mettre de côté l'homophobie, ce présent colloque a aussi voulu dénoncer ce que les transgenres et les transsexuelles ou transsexuels vivent. Phénomène encore peu connu, ces derniers vivent du rejet et de l'inacceptation de la part de leurs proches et de la société qui les entourent.

Pendant ces deux journées remplies d'informations des plus pertinentes, réparties sur une trentaine d'ateliers, trois conférenciers, reconnus pour leur expertise : Bill Ryan, professeur en travail social et chercheur à l'Université McGill, Françoise Susset, psychologue clinicienne et thérapeute conjugale et familiale et Michel Dorais,

professeur titulaire et chercheur à l'Université Laval, sont venus nous parler de « l'accueil de la diversité de genre chez les jeunes », « des conséquences de l'homophobie et de la transphobie sur la santé » et « des défis pour mieux soutenir les jeunes de la diversité sexuelle ».

Quelque 150 participants provenant de différents milieux comme du milieu scolaire, des organisations communautaires et d'associations diverses, ont assisté à ce colloque qui, espérons-le, devrait nous revenir dans 2 ans.

Gilles Boisvert, enseignant
Secteur des Navigateurs

Membre du comité syndical Diversité humaine

8 mars 2016

Journée internationale
des femmes



Cette année, le thème proposé par le *Collectif 8 mars* est **Appel à toutes pour se faire entendre!** Ce thème, aux horizons très larges, interpelle l'ensemble des femmes, peu importe leur milieu, et permet de développer des stratégies diverses. Il est inclusif et convoque la mobilisation que ce soit par la résistance active ou par de petits gestes. De plus, cet appel vise la capacité d'agir de chacune et permet des contributions différentes selon les femmes et leur milieu (travail, politique, etc.). Ainsi, toutes les femmes peuvent se reconnaître par cet appel à se faire entendre dans différents milieux.